

## LE MONDE ILLUSTRÉ

Montréal, 3 octobre 1885

## SOMMAIRE

TEXTE : Entre-nous, par Léon Jédieu. — Mlle Reichenberg. — Primes mensuelles. — Sonnet, par Joseph Nothin. — Le repentir, par Chs. G. — Mon adoration, par Georgeline. — Le langage des yeux. — La Porteuse de Pain (suite). — Notes et impressions. — Nos primes. — Un Conseil par semaine. — Récréations de la famille. — Rébus. — Choses et autres.

GRAVURES : Mlle Reichenberg, de la Comédie Française. — Une imprudente équipée. — Gravure du feuillet. — Rébus.

## ENTRE-NOUS

**D**AR proclamation du lieutenant-gouverneur, en date de samedi dernier, la vaccination a été déclarée obligatoire.

Ainsi, voilà qui est bien entendu, tout le monde, même les adversaires de l'inoculation du virus de la variole, même le Dr Coderre, tout le monde devra être vacciné, de par ordre de Son Excellence le lieutenant-gouverneur et de ses conseillers.

Pour bien comprendre ce que c'est que la vaccination, nous dit l'échevin Gray, président de la commission d'hygiène de Montréal, il faut raisonner et ne pas croire qu'il s'agit d'un véritable attentat sur la personne ; de saisir les gens et de leur inoculer de force le vaccin. Rien de plus absurde et de plus révoltant.

La vaccination obligatoire consiste simplement en ceci : les vaccinateurs publics iront de maison en maison et offriront de vacciner tous les habitants gratuitement. Si l'on refuse, le nom du récalcitrant sera pris en note, et cet homme sera traduit devant les tribunaux, qui le condamneront à une forte amende, et le même procédé pourra être recommencé dès le lendemain.

Voilà une explication qui me semble un peu risquée, et je ne crois pas que la proclamation de Son Excellence le lieutenant-gouverneur soit appelée à devenir bien populaire.

\*.\*

D'abord, la loi, puisque cette proclamation est loi, n'est pas plus claire que les développements donnés par l'échevin Gray.

La vaccination est obligatoire, c'est-à-dire toutes les personnes qui se trouvent dans la province de Québec devront se faire vacciner.

Qu'entend-t-on par obligatoire ? Est-ce une première vaccination, une seconde ou une troisième ?

Voilà une question à résoudre.

En effet, de l'avis de tous les partisans de la vaccination, le vaccin n'a d'effet que pendant une certaine période de temps, au-delà de laquelle le vacciné est de nouveau exposé aux conséquences fatales de la variole, tout comme il l'était avant d'avoir été inoculé.

Mais tout en étant d'accord sur ce principe, il existe parmi les médecins beaucoup d'opinions différentes quant à la durée de cette période. Donc, il faut la définir avant tout, et pour cela il faudra s'entendre, mais vous savez que les médecins ne s'entendent jamais complètement.

S'il ne s'agit que de la première vaccination et s'il suffit de montrer, les uns deux ou trois points blancs que vous avez sur les bras, et qui prouvent que vous avez été vacciné il y a vingt, trente ou quarante ans, s'il suffit, dis-je, de donner simplement cette preuve, la loi est absurde, puisque cette première vaccination n'a plus d'effet et que l'on a pour but de vous protéger contre la variole.

Voilà assurément un côté de la loi très vicieux.

\*.\*

Vous allez vacciner, qui ? Tout le monde, puisque c'est obligatoire.

Qui ! même les malades, les invalides, les vieillards, les enfants faibles, les personnes dont la constitution est telle que la vaccination leur sera fatale ?

— Mais, dira l'échevin Gray, vous allez trop loin,

il faut bien admettre que les vaccinateurs ont assez d'intelligence pour comprendre qu'il existe des cas spéciaux et assez de connaissances pour les distinguer.

Eh bien ! c'est justement ce qui ne me paraît pas prouvé du tout.

Pour preuve de la justesse de mon opinion, il suffit de vous faire souvenir des nombreux accidents qui sont survenus à Montréal, il y a quelques mois.

On allait au bureau de la commission d'hygiène, on s'y faisait vacciner avec le vaccin officiel, le vaccin municipal, et Dieu sait le nombre de victimes qui ont succombé à la suite de cette opération.

Et pourtant, c'étaient aux vaccinateurs officiels que nous avions confié nos enfants.

Vous dites que vous avez pris toutes les précautions possibles, que votre vaccin est le meilleur que l'on puisse trouver et que l'on n'a rien à craindre.

C'est très simple à dire ; mais si, malgré tout, votre vaccin est mauvais, si on vous a trompé, si des francophobes — et il y en a — s'avisent de vous envoyer du vaccin-poison, pour nous tuer (je ne crois cependant pas que la francophobie aille jusque-là), si, par suite de circonstances fatales, vous tuez mon père, ma mère, ma femme, mes enfants !

Que voulez-vous ? ce sera un malheur terrible, irréparable, mais involontaire.

Oui, terrible, irréparable, mais ce qui n'est pas involontaire, c'est votre loi, et elle est absurde, je le répète.

\*.\*

Allez donc vacciner de force les consuls français, américain, allemand, espagnol, suisse, belge, autrichien, russe, italien, etc., s'ils sont opposés à la vaccination, et vous verrez le tapage qui se fera aussitôt.

On répondra que les consuls, jouissant de privilèges spéciaux, ne seront jamais soumis à cette loi. Et les étrangers ?

Il faudra donc aller tous les matins dans les hôtels, éveiller les braves gens qui dorment et les obliger à prouver qu'ils ont le point blanc obligatoire.

Car enfin, il faut être logique ; si vous dites que cette loi a été fabriquée dans le but de protéger la société et d'éviter toute chance de contagion, il est nécessaire que tout le monde soit galeux ou qu'on inocule aux exceptions la gale variolique.

Elle est très jolie, votre loi.

\*.\*

D'un autre côté, si je comprends bien l'excellent but que vous vous proposez, vous voulez, vous, partisans de la vaccination, agir de manière à protéger contre la variole ceux qui partagent vos idées sur ce sujet.

La vaccine protégeant contre la variole, les personnes qui sont vaccinées sont à l'abri de ce fléau, celles qui ne le sont pas ont tout à craindre, au contraire.

Je crois que tout le monde tient à sa santé, et qu'il n'est personne qui se soucie d'être malade.

Les uns croient à la vaccine comme d'autres sont persuadés que s'ils portent une patate dans leur poche, ils sont à l'abri des rhumatismes.

Moi, je n'ai aucune confiance dans la vertu de la patate, tant pire pour moi !

Mon voisin n'a pas foi dans le vaccin ; je suis d'avis contraire, qu'il s'arrange, pourvu que je sois à l'abri.

Si quand il pleut il aime se faire mouiller, c'est son affaire ; quant à moi, je préfère prendre mon parapluie.

Laissez-moi donc tranquille et occupez-vous de vos affaires.

Mais non, la loi veut s'en occuper quand même, et vous dit que vous avez le choix entre vous faire vacciner gratuitement ou aller chez votre médecin vous faire inoculer.

Vous n'avez pas le droit de sortir de là.

C'est exactement la position dans laquelle se trouvaient les poules auxquelles un cuisinier demandait à quelle sauce elles voulaient être mangées.

— Mais, répondirent les poules, nous ne voulons pas être mangées du tout.

— Vous changez la question, observa le maître.

queue ; et les poules furent mangées nonobstant leurs protestations.

Dans le cas qui nous occupe, la sauce sera la même pour tous, il n'y aura que le cuisinier qui pourra changer.

\*.\*

Si vous faites mine de refuser, si vous êtes récalcitrant, malheureux ! si vous êtes récalcitrant ! votre nom "sera pris en note," dit l'échevin Gray ; oui, on prendra votre nom en note, vous serez traduit devant les tribunaux, qui vous "condamneront à une forte amende, et le même procédé pourra être recommencé dès le lendemain."

C'est cela, dès le lendemain, puis le surlendemain, et ainsi de suite pendant trois cent soixante-cinq jours par an, et trois cent soixante-six jours pendant les années bissextiles, jusqu'à ce que vous ren diez votre âme à Dieu.

Et si on ne paie pas la forte amende ? On ira en prison, n'est-ce pas ?

S'il en est ainsi, le gouvernement peut mettre à l'œuvre tous les maçons du pays et construire de nouvelles ailes immenses à l'hôtel Payetté. Cela donnera de l'ouvrage et ce sera bien tant mieux, car quand le bâtiment va, tout va, disait l'illustre Thiers.

Ce sera l'âge d'or, tout les ouvriers gagneront de l'argent, et nous ferons bombance — nous, les vaccinés, pendant que les récalcitrants pourriront sur la paille humide des cachots.

\*.\*

Ce serait magnifique pour les vaccinés, mais voyez-vous, ce rêve est trop beau, ce n'est qu'un rêve "que le réveil vient nous ravir," comme dit le ténor dans *Fanchonnette*.

Ce réveil, c'est la constitution qui se charge de le sonner.

La loi ne vaut pas un clou.

Vous verrez cela dans quelque temps, je ne vous en dis pas plus long pour le moment sur la question de légalité, et l'échevin Gray, qui n'est pas responsable de la perpétration de la fameuse proclamation, et qui est un homme d'esprit en même temps qu'un savant distingué, en rira tout le premier.

\*.\*

Et pourtant, je vous le dis hautement, je suis un partisan de la vaccination.

C'est une mesure de précaution que je considère comme très sage, très utile, et que je ne saurais trop recommander.

Voici comment je raisonne la chose — je serai très court, ne voulant pas trop vous fatiguer.

Je procède par chiffres et je pose pour principe que les différents degrés de la maladie peuvent être représentés par les nombres de un à dix, le nombre dix correspondant au degré le plus grave de la variole.

Par la vaccination on introduit dans le système la maladie à un degré que nous supposons être deux. Vous êtes donc un variolé de deuxième catégorie.

On peut admettre, d'un autre côté, que la moyenne de gravité des cas de variole est égale au nombre cinq.

Si vous êtes atteint, il est évident que la maladie n'aura pas autant d'effet sur vous que sur un sujet non vacciné, puisqu'ayant déjà deux degrés de variole à l'état latent dans votre économie, vous ne ressentirez que la différence de deux à cinq, c'est-à-dire trois.

Donc, au lieu d'être atteint comme votre voisin non vacciné de la maladie au cinquième degré, vous ne le serez qu'au troisième.

Vous aurez deux cinquièmes de chances plus que lui de ne pas succomber au mal.

\*.\*

Je ne sais si je m'explique bien, mais je voudrais déraciner les préjugés qui existent contre la vaccination intelligente et bien faite, avec du bon vaccin.

C'est une question très grave comme résultats, et si je ne saurais trop vous recommander de prendre bien vos précautions, je ne pourrais non plus cesser de vous prier de vous faire vacciner.

Il ne s'agit pas de dire, comme je l'ai entendu maintes fois : "Bast ! si je dois mourir de la variole, rien ne peut l'empêcher."